



Quelle pension espérée aucun revenu

Par **marj0105**, le **25/04/2010** à **22:31**

après 40 ans de mariage, mon père demande le divorce et laisse tomber ma mère qui n'a jamais travaillé de sa vie (mère au foyer).
Il a dit avoir rencontré quelqu'un d'autre.
Il a l'air de vouloir faire un divorce par consentement mutuel, or ma question est : combien ma mère peut espérer avoir comme pension alimentaire pour elle seule pour vivre (mes frères et moi sommes tous majeurs et avons tous notre chez nous maintenant).
Mon père sera à la retraite dans quelques mois et devrait toucher 3 à 4000 euros nets à la retraite.
Ma mère peut demander combien d'après vous ?
A-t-elle aussi le droit à une aide de l'état, étant donné qu'elle n'a absolument aucun compte, ni revenu, ni rien du tout...
merci de vos réponses, nous sommes inquiets...

Par **amajuris**, le **26/04/2010** à **17:36**

bonjour,
je pense que votre mère ne doit pas accepter un divorce par consentement mutuel, le divorce pour faute existe toujours. dans la situation de votre mère il me semble souhaitable que chacun des époux ait son propre avocat pour défendre ses intérêts propres.
votre mère devra demander une prestation compensatoire à votre père (article 270 du code civil) dont le but est de compenser la disparité que la rupture du mariage crée dans les conditions de vies respectives.
cordialement